

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2022

**Présents :** Mrs DUVAL, LALISOU, BESSE, JOUSSELY, MAURANGE, LAUTIER, Mmes STUHLER, GAYOU, DEZAUTEZ, LACROIX, M. MONTASTIER.

**Excusée :** Mme FEYDI (procuration à M. DUVAL)

**Absent :** M. MONDOUT

**Arrivée à 20 h 24 de Mr MASSIAS**

**Convocation :** le 29/11/2022

**Secrétaire de séance :** Mme Paulette LACROIX

La séance a été ouverte à 20 h 04 et introduite par une minute de silence pour M. Pierre Commy, ancien conseiller municipal (3 mandats), dont le décès est survenu le jour-même.

## Approbation du compte-rendu de la séance du 03 novembre 2022

Le Conseil Municipal approuve l'extrait de cette séance.

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## Souscription de voirie

M. le Maire annonce qu'un administré, M. Jean-Marc LECLAIRCIE, résidant 8 route du Tacot, sollicite la fourniture de passagers busées à installer le long de sa propriété, étant entendu qu'il participera financièrement à hauteur de 450 €. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge M. le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## Assurance statutaire du personnel CNP 2023

M. le Maire informe du renouvellement du contrat d'assurance adressé par la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP). En effet, le contrat relatif à la protection sociale des agents CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) arrive à échéance. Or, il permet à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. En conséquence, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2023.

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## Création de poste suite à avancement de grade

M. le Maire informe que, conformément au cadre statutaire des agents des collectivités territoriales, et suite à la possibilité d'avancement de grade d'un agent, en adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, il convient d'une part de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/01/2023, et d'autre part d'y affecter les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent dans l'emploi ainsi créé, ajoutés aux charges sociales s'y rapportant. Le Conseil Municipal charge donc M. le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires et notamment d'inscrire ces opérations au budget communal, aux chapitres prévus à cet effet.

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### Subventions annuelles 2022

M. le Maire informe que, au regard du tableau des subventions allouées aux associations locales pour l'année 2022, le Conseil Municipal n'avait pas eu la possibilité de se prononcer jusqu'alors pour deux d'entre elles, les documents correspondants à leurs demandes respectives n'ayant pas encore été réceptionnés.

Le nécessaire ayant été fait depuis la précédente réunion tenue par le Conseil Municipal, le 03 novembre 2022, celui-ci donne accord à M. le Maire pour établir et signer tous les documents utiles aux demandes de l'association Georges Rocal d'une part et de l'association sportive du Collège de la Coquille d'autre part.

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

M. Gilles MASSIAS arrive à 20 h 24

### Participation financière de la commune aux frais du permis de conduire des jeunes de 16 à 25 ans

Comme évoqué antérieurement, M. le Maire propose d'attribuer une bourse d'un montant de 300 €, versée directement à l'auto-école dispensatrice de la formation, pour tout jeune habitant la commune, âgé de 16 ans (dans le cadre de la conduite accompagnée) et de 18 à 25 ans (sous réserve de n'avoir pas eu de suppression de permis). Bien entendu, le versement de ladite somme n'interviendra qu'après obtention de la partie théorique de l'examen. En contrepartie, une condition sera soumise au jeune candidat, celle de participer à une activité bénévole sur la commune. En conséquence, le Conseil Municipal approuve les modalités techniques et financières de la bourse au permis de conduire automobile, selon les conditions énumérées ci-dessus, approuve la convention à passer avec chaque auto-école concernée et autorise M. le Maire à signer cette convention. Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 « charges à caractère général » - article 611 « contrats de prestations de services ».

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Suppression de points lumineux

138 points lumineux sont présents sur la commune. Certains seront supprimés :

- au niveau des ralentisseurs (ne seront plus allumés),
- sur le parking de la mairie les petits éclairages (n° 136, 142, 143, 145),
- au lieu-dit les Places, les points lumineux 81 et 82,
- l'armoire 993.

Resteront permanents certains dans le bourg : au foyer, au carrefour Place de la Résistance - Rue des écoles (au niveau du Proxi), à la borne électrique au champ de foire, au château d'eau, à l'atelier municipal, au carrefour Place du 8 mai - Route Etang de Pabot et dans le virage situé avant la sortie du bourg Rue Georges Rocal.

Tous les autres lampadaires seront éteints à 22 h 30.

Le Conseil Municipal charge donc M. le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application relatives à la réduction de l'éclairage public et en particulier des lieux concernés ci-dessus.

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### DETR 2023 - modernisation du parc d'éclairage public et programmation 2023

M. le Maire rappelle qu'il a été chargé par le Conseil Municipal de signer une convention avec le SDE24 afin de modernisation du parc d'éclairage public de la commune, le syndicat participant à hauteur de 35%. En conséquence, un certain nombre de luminaires devront être changés dès 2023 à raison des financements suivants : 33 600€ de dépenses prévisionnelles HT, compensées par 11 760€ provenant du SDE24 + 6 552€ de DETR 2023 (demande de subvention à hauteur de 30%) ; 15 288€ resteront à charge de la commune. Le Conseil

Municipal donne son accord et approuve le plan de financement ci-dessus détaillé, sollicite l'attribution de la DETR et charge M. le Maire de signer tout document utile au suivi du dossier.

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Demande de prêt pour le financement de l'aménagement du bâtiment 5 rue des Ecoles

La démolition partielle du bâtiment est effectuée par Sylvain MONTASTIER.

Le contrat signé avec l'entreprise générale d'environ 800.000 € TTC étale les travaux sur 20 mois. Plusieurs échéances seront à régler au cours de l'année 2023, elles seront financées par un acompte de la DETR et une partie du don issu de la vente immobilière d'un bien de Mme NIOT, mais ce ne sera pas suffisant en termes de trésorerie.

Il est donc nécessaire de recourir à l'emprunt. Plusieurs banques ont été sollicitées, le Crédit Agricole propose un prêt de 230 000 €, à taux fixe de 3,41%, sur une durée de 20 ans. Le coût total de l'emprunt s'élèvera donc à terme à 313 091,20 €. Le Conseil Municipal charge M. le Maire de signer le contrat correspondant dont les frais de dossier s'élèvent à 500€.

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

### Décision modificative au budget

Augmentation de crédits en investissement :

En recettes, au 1641 (emprunts) : 230.000 € / en dépenses, au 2313 travaux bâtiment rue des écoles : 230.000€

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

### Questions diverses

- Une subvention de 5000 € du département a été réceptionnée pour le financement du matériel acquis en 2022 (souffleur à feuilles, épareuse, camion) ;
- Cette Famille : les travaux stagnent.
- Le terrain de la famille FORGENEUF, où est implantée l'ancienne scierie, a été acheté pour un montant de 11 330 € ;
- Contrôle de l'état des ponts par un Bureau d'études :
  - . celui de Beynac est à surveiller (circulation interdite aux véhicules de plus de 10t)
  - . le pont des Bradoux supporterait un rafraîchissement de peinture
  - . celui de Veyrinas a été restauré.
- Adduction d'eau : à la Bûcherie, des travaux de réhabilitation du réseau vont être entrepris ainsi que sur le réservoir de la Chapelle Verlaine.
- Borne électrique du bourg : toujours pas installée en raison d'un manque de composants pour sa réalisation.
- Station-service : cherche repreneur, peut-être une piste en vue. Mais également en recherche de financements. Le projet a été évoqué à la responsable du programme Petites Villes de Demain.
- Signalétique des producteurs locaux : le panneau situé devant la halle est en projet de réfection et fera apparaître les producteurs. A cet effet, un triptyque est à disposition à la mairie retraçant la photo dudit panneau : une face présentera les producteurs fermiers, l'autre face reflètera le tourisme sur la commune. Le coût de ce nouveau panneau s'élève à 1 717,50 €.
- Le film sur la commune : sans suite. Deux jours de tournage auraient été nécessaires. Le réalisateur n'a pas demandé de contrepartie.
- La boîte à livres ou « La Pesée du Savoir » :

Elle est située dans le petit bâtiment abritant l'ancienne petite bascule du bourg. Cette boîte à livres sera destinée à accueillir les livres lus et relus dont les habitants de la commune souhaitent se défaire afin de

faire profiter de cette lecture à celle/celui qui le souhaite. Deux panneaux positionnés sur l'édifice signaleront ce service.

- **Logement communal** : locataire absente depuis des mois sans avoir déménagé ses effets personnels, loyer réglé régulièrement.
- **Lave-vaisselle** du coin cuisine au foyer réparé (il était bouché).
- **Le contrat aidé de Valentin Rebeix** s'achève le 28 février 2023. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, il aura le statut de stagiaire de la fonction publique territoriale.
- **Demande d'arrêt de bus** par une famille : nécessité au lieu-dit Mazeaubrun, cela concerne le circuit allant à Nontron.
- **Une antenne pour téléphones mobile à Beynac** : les travaux signalés dans le secteur de Beynac étaient destinés à l'installation d'une antenne-relais téléphonie. Couvrant un rayon de 2,5 km, elle devrait permettre d'atténuer certaines zones blanches.
- Prochaine réunion de la **commission communication** le mercredi 14 décembre.
- **Les colis** pour les personnes de plus de 70 ans sont à distribuer avant Noël.
- **Les vœux du maire** sont fixés le dimanche 15 janvier 2023, suivis du repas au Sully.
- **L'arbre de Noël de la mairie** pour les enfants de la commune se déroule le dimanche 11 décembre dès 14 h 30, avec un spectacle de cirque.
- **Le marché de Noël** organisé par Familles Rurales est fixé au dimanche 18 décembre 2022 de 10 h à 17 h.
- **Passage du Tour de France** sur la commune le 8 juillet 2023. Il devrait passer vers 14 h 30 au niveau de la Chapelle Verlaine.
- **Atchoum** : ce système de covoiturage mis en place à Saint-Pardoux semble susciter peu d'intérêt pour l'instant. Peut-être est-il méconnu ? Par ailleurs, existe déjà le système BlaBlacar. Il faut savoir également que les bus scolaires peuvent être empruntés par les particuliers ; il suffit de se renseigner sur ce moyen de déplacement auprès des mairies du territoire.  
Par ailleurs, si le résultat du déplacement en covoiturage semble peu concluant, peut-être manque-t-il de communication permanente et de visibilité par tous ?
- **Problème de collecte des eaux pluviales dans le bourg (route du Grand Etang) qui se déversent dans un étang**: un litige existe depuis un certain temps à ce sujet, avec M. LAMOUREUX. Le problème semble prendre une direction juridique, la commune est assignée au tribunal administratif.
- **Maberout** : une habitante du village a construit sa clôture sur la voie publique ce qui est problématique, elle doit être décalée.
- **Téléthon** : les 2 et 3 décembre 2022, l'action des bénévoles a permis de collecter la somme de **3 900 €** environ. Merci à ces bénévoles et à tous les habitants de la commune et des communes voisines pour cet élan de générosité envers les maladies orphelines et pour que la recherche scientifique avance.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question ne venant s'ajouter, la séance est levée à 22 h 30.